



TOUR D'HERCULE

Déclaration

Après ces premières tentatives, le sujet a été repris par le Gouvernement de la communauté autonome de Galice et par le Ministère de Culture en juin 2006, quand la Tour a été incluse dans la Liste Indicative de l'Espagne. À Carthagène, en septembre 2007, le Conseil du Patrimoine Espagnol a décidé de demander au Comité de Patrimoine Mondial son inclusion dans le World Heritage List. Le Ministère de Culture a envoyé la proposition, qui a été acceptée par l'UNESCO le 11 novembre 2007.

Cette acceptation a mis en route tout un engrenage pour que le Ministère pût présenter, devant le Centre de Patrimoine Mondial de l'UNESCO, avec siège à Paris, le dossier complet qui avalisait la candidature avant le 1 février 2008, la date limite pour sa remise.

Comme d'habitude, le Ministère de Culture a confié à l'organe compétent de la communauté autonome, dans ce cas à la Direction Générale de Patrimoine Culturel du Conseil de Culture et de Sport du Gouvernement de la communauté autonome de Galice, l'élaboration du dossier cité, conformément à un modèle de fiche approuvé par la Convention de Patrimoine Mondial pour tous ces biens qui sollicitaient son inclusion avec postériorité au 2 février 2005.

Dans à peine trois mois, une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de techniciens dirigés par le directeur général de Patrimoine culturel, Felipe Arias Vila, et le sous-directeur de Protection, Federico Garrido Vila, ont élaboré un dossier exhaustif et rigoureux qui documentait la valeur exceptionnelle et unique de la Tour d'Hercule ainsi que son authenticité et intégrité. Comme base pour ce travail l'équipe a compté avec un rapport préalable qui avait élaboré l'Institut Tour d'Hercule, qui bien qu'il ne s'adaptait pas aux conditions requises exigées par l'UNESCO, il apportait un volume considérable d'information. Pendant tout le processus d'élaboration, la Sous-direction de Protection du Ministère de Culture a supervisé la marche des travaux et a réalisé toutes les suggestions qu'elle a considéré opportunes pour que le résultat répondît aux demandes du Comité de Patrimoine Mondial.

Le rapport qui a été élaboré et finalement présenté à Paris, en février 2008, est un nouveau document dans lequel est analysée la Tour d'Hercule comme un bien patrimonial, en suivant les directrices imposées par le Comité. En plus, et comme complément à l'information requise par cette institution, une diagnose totale de l'édifice a été réalisée où les pathologies qu'il présentait et les traitements à appliquer ont été analysés, afin de réparer les déficiences possibles de conservation qui pouvaient se présenter dans un avenir immédiat ou à moyen et long terme. De la même façon, une série d'indicateurs à étudier ont été définis avec ses mesures correctives correspondantes, dirigés vers la préservation de la Tour. Toute cette information a été incluse dans l'expédient par l'intérêt que celle-ci peut avoir vis-à-vis de la rédaction du Plan Directeur de la Tour d'Hercule, qui aura à être élaboré dans un avenir immédiat.

En avril 2008 le phare a surpassé, avec d'autres 44 biens, une première sélection de candidatures et par la suite le deuxième passage au crible dans la 32e Réunion du Comité de Patrimoine Mondial célébrée en juillet à Québec (Canada).

ICOMOS, l'organe conseiller du Comité de Patrimoine Mondial, a désigné l'historien Jonathan Coat pour qu'il évaluât la Tour d'Hercule. L'élection de ce professeur illustre a été basée sur la connaissance qu'il avait des phares romains, concrètement du phare de Douvres qu'il avait étudié exhaustivement.

La mission d'évaluation s'est déroulée pendant les jours 13-15 en octobre 2008 et a donné au professeur Coat l'opportunité de visiter le monument, de connaître sa problématique et de s'intéresser à ces aspects qui pouvaient sembler plus complexes pour les membres du Comité de Patrimoine Mondial. À travers des réunions de travail très intenses avec tous les agents qui interviennent à la gestion du bien il a été possible de lui connaître les détails du monument.

Le rapport élaboré par Coat et présenté avant le Centre du Patrimoine Mondial a été très positif mais, encore dans deux fois, des bonnes garanties ont été sollicitées sur des sujets relatifs à la gestion du monument.

Tout était préparé pour la 33e Réunion du Comité de Patrimoine Mondial, célébrée à Séville depuis le 22 au 27 juin 2009. Le Comité a eu à étudier 27 candidatures entre les biens naturels et culturels, desquelles seulement se sont inscrits 11 biens culturels, 2 biens naturels et 3 agrandissements de biens déjà déclarés. À 18:26 heures du samedi 27 juin la candidature de la Tour d'Hercule a cessé d'être un rêve pour se convertir en bien engagé dans la Liste de Patrimoine Mondial conformément au critère III des directrices opérantes, qui reconnaît l'exceptionnalité du phare pour apporter un témoignage unique d'une tradition culturelle ou d'une civilisation vivante ou disparue.

Dès lors, la Tour d'Hercule est le seul phare engagé dans la Liste de Patrimoine Mondial.